

Au Paradis, bras de fer et bras d'honneur...



Jean Arthuis a gagné son bras de fer avec M. Boyer (Jean-Christophe) !

Rappelons les faits. M. Boyer (Jean-Christophe) ignorait manifestement que le parking de 36 places situé devant la préfecture était la propriété du Conseil Général. Et il pensait pouvoir se l'accaparer et y installer un horodateur géré par la société Urbis Park, dont le directeur du développement est M. Boyer (Philippe).

Mais Jean Arthuis a réagi et posé ses conditions, à savoir la mise à disposition de ces 36 places à la ville avec une compensation de 18 places dans le parking couvert du Paradis à l'intention de nos collègues du Conseil général. Enfin un élu qui se soucie des conditions de stationnement de ses agents...

M. Boyer (Jean-Christophe) était dans l'impasse.

Il a donc dû se résoudre à accepter les conditions de Jean Arthuis.

Par décision municipale n° 10/13 du mars 2013, il vient d'accepter la signature d'une convention : la ville "réserve", et donc paiera tous les mois, 18 places pour les agents du Conseil général auprès de la société Urbis,

soit 60 euros X 18 places X 12 mois = 12 960 euros par an.

La ville encaissera les recettes du futur horodateur de la place Jean Moulin, mais cela ne compensera pas compte tenu de la désaffectation constatée en ville.

Voilà donc le paradoxe de la privatisation du stationnement : la Ville de Laval (donc le contribuable) va **payer** pour louer des emplacements de stationnement à l'intention des agents d'une **autre collectivité** dans un **parking qui lui appartenait** !

A Laval, Ubu est roi !

Et le plus malin, dans tout cela, c'est bien Urbis et M. Boyer (Philippe) ! Chapeau, l'artiste !

Bulletin FO 12/04/2013